

Une opposition constructive... (suite)

Faire de la politique autrement... Une opposition, certes, mais constructive... Deux thèmes récurrents chez ECOLO.

Aujourd'hui, à Chastre, quelque six cent personnes sont représentées au sein du conseil communal par deux conseillères, porte-parole de tout un groupe au travail. Ce travail s'appuie sur les grands axes élaborés dans le programme d'ECO-LO-Chastre. Notre conception de l'opposition n'a pas changé. Elle s'incarne régulièrement dans des propositions et des actions dont le but est toujours une meilleure information, visant à accroître la participation des citoyen(ne)s dans l'organisation de la vie collective.

Si nous prenons la peine de préciser à nouveau notre mode de fonctionnement, c'est que, curieusement, certains membres de la majorité en place semblent étonnés, voire déçus par la réalité. Dans l'expression "opposition constructive" il y a bien deux termes. **Opposition** signifie que l'on se pose "face à" et **constructive**, que le but poursuivi n'est pas une démolition ou un dénigrement systématiques des réalisations de la majorité mais, au contraire, une pose de jalons supplémentaires en vue d'une réflexion plus en profondeur sur des thèmes aussi complexes que la mobilité, l'urbanisation ou la justice sociale.

Quelques exemples ? Nos questions à propos de l'accueil de la petite enfance à Chastre, notre prise de position relative aux lotissements, notre action « mobilité » attirant l'attention des usagers sur l'un ou l'autre point noir du réseau routier de notre commune. Chacune de ces interventions dénonce un fait ou une situation qu'il nous semble urgent d'améliorer. Ce ne sont jamais des interventions dirigées contre des personnes.

Or il semble qu'elles soient perçues comme telles par certains membres de la majorité au vu de la façon dont elles sont traitées. Ces mandataires politiques auraient-ils un moment confondu "opposition constructive" avec "consensualisme mou" ? La réflexion doit-elle absolument être considérée comme "des bâtons dans les roues" ? Et la discussion comme un "coup de gueule" ?

On pourrait d'ailleurs, dans le même registre, ne plus parler d'adversaire mais de partenaire: lorsque l'enjeu de l'activité politique est aussi important que le cadre de vie de milliers de personnes, il faut qu'une dynamique se mette en place afin d'éviter tout relâchement. C'est souvent dur et même très dur, c'est vrai, mais il ne faudrait pas perdre de vue que la société paie pour ce faire, et que depuis la revalorisation des barèmes des bourgmestres et échevins, les citoyen(ne)s sont en droit d'attendre une efficacité optimale de leurs représentant(e)s.

Nous continuerons donc à veiller à ce que nos partenaires-adversaires restent vigilants dans leurs fonctions, en espérant de leur part une compréhension rapide de tout l'intérêt de cette démarche, pour le plus grand profit de chaque habitant de la commune de Chastre.

Catherine Brusselmans

La remise des Choux



Chou-Vert aux habitants de la commune qui ouvrent leurs jardins et leurs maisons pour la promenade des artistes.



Chou vert pour l'échevin Thierry Champagne et sa décision d'achat de matériel en commun avec des communes voisines



Chou-Blanc pour l'auteur de cette analyse politique admirable: "On n'en serait peut-être pas là à Chastre si les Ecolos étaient moins impertinents. Mais là, ils dépassent les bornes." (Claude Jossart à Vers l'Avenir après la journée de la mobilité)



Chou-Rouge à la commune pour la procédure ubuesque et antidémocratique d'élection de la CCAT.

Sommaire

Commission communale de la mobilité	Page 2
Nord-Sud: Et si nous votions un budget solidaire ?	Page 2
Brèves	Page 2
Le Développement Durable, à Chastre aussi ?	Page 3
Ça s'est loti près de chez vous	Page 4
Oser verbaliser, ou garder ses électeurs ?	Page 4

Commission Communale de la Mobilité

La Commission Communale de la Mobilité (CCM) a été créée au début 2001. Composée de 17 membres, issus de quatre partis politiques et de la société civile (agriculteurs, écoles, indépendants, usagers...), la CCM s'est réunie pour la première fois le 27 juin dernier pour établir son plan de travail pour les six années à venir.

Ce plan s'articule en quatre axes

1. un plan de mobilité, en collaboration avec trois communes avoisinantes (Walhain, Gembloux et Perwez), qui tiendra compte des problèmes de mobilité entre ces communes ;
2. un plan de mobilité pour la commune de Chastre. Avant d'établir un véritable plan, il faut toutefois réaliser une analyse globale, qui comportera dans sa première phase un diagnostic (état des lieux) et dans sa deuxième phase, une série d'objectifs à atteindre. Ils feront l'objet de propositions pour le plan de mobilité proprement dit ;
3. le Collège demandera l'avis de la CCM concernant les nouvelles voiries et les lotissements. La CCM n'a cependant pas de pouvoir de décision, celui-ci étant de la compétence du Conseil Communal ;
4. les demandes spécifiques, telles que l'étude des requêtes et les actions de mobilité ponctuelle (par exemple, l'action menée par l'école de Gentinnes - un dispositif provisoire mis en place au carrefour de la rue

du Moulin, complété par un panneau indicateur de vitesse - et dont les membres de la CCM ont pu prendre connaissance lors d'une visite de terrain le 23 septembre dernier).

ECOLO-Chastre et la mobilité

L'action en matière de mobilité d'ECOLO-Chastre ne se limite pas à une représentation au sein de la CCM. En effet, le groupe ECOLO-Chastre a notamment entrepris une manifestation collective au cours de la semaine de la mobilité (fin septembre) pour attirer l'attention des usagers « faibles » (ceux et celles qui ne se déplacent pas en voiture) sur les lieux les plus dangereux de la Commune.

Par ailleurs, faut-il le rappeler, ECOLO-Chastre a proposé un programme général de mobilité lors des dernières élections communales. Il reste notre base de référence et de travail pour les années prochaines.

Il est regrettable que l'action d'ECOLO-Chastre ait été mal perçue par les élu(e)s de notre Commune. Nous sommes conscient(e)s que les changements nécessaires pour améliorer notre mobilité à tous/toutes se feront progressivement mais cela ne doit pas nous empêcher de sensibiliser les Chastrais à travers nos actions et nos représentations au sein de commissions communales, notamment à la CCM.

Contact : Mary Collins
010/65.68.77

représentante ECOLO au sein de la CCM

Nord-Sud: Et si nous votions un budget solidaire ?

Dans l'établissement de son budget, chaque commune pose des choix. Ces choix sont financiers et politiques ; ils peuvent aussi être éthiques et solidaires.

ECOLO a déjà interpellé le collège échevinal sur le choix de la compagnie pétrolière dont les bons d'essence sont utilisés par les services communaux : la compagnie Total soutient la dictature en Birmanie et a fait l'objet

d'une vaste campagne de boycott. Pourquoi ne pas choisir dès lors une autre compagnie ? Au moins, posons des actes qui soient moralement justifiables.

Depuis des années, de nombreuses communes de Belgique ont décidé de s'impliquer de manière concrète dans la solidarité avec les pays du Sud par la promotion des produits du commerce équitable ou le soutien à des projets en solidarité avec des associations ou des communes en Afrique ou en Amérique latine. La mondialisation dont on parle tant nous incite aussi à poser des gestes de solidarité concrets.

Notre commune pourrait, elle aussi, montrer qu'elle participe à cet engagement en décidant par exemple

- d'offrir des cadeaux (de naissance, de retraite...) achetés dans les Magasins du Monde,
- de consommer équitable,
- d'établir des partenariats avec des communes de pays lointains et de consacrer 1 % de son budget à des actions de solidarité avec le Sud. ECOLO Chastre le fait en soutenant un projet au Congo.

Jumelage (vert) entre Chastre et Kampenhout

Les partis verts de Chastre et de Kampenhout, commune du Brabant Flamand (entre Louvain et Malines), ont décidé d'organiser des contacts entre les deux locales. Tout comme Chastre, Kampenhout est une

commune à caractère rural, qui s'urbanise progressivement. A Kampenhout, il y a une majorité CVP-VLD, à Chastre PRL-PSC. Les partis verts ont quant à eux chacun deux élus. La politique communale ne s'arrête pas aux frontières communales. Certaines situations dépassent en effet les strictes limites de nos communes respectives (extraits d'un communiqué de presse conjoint).

Saint-Géry / Gentinnes... ce que vous auriez pu payer ! Dans le cas de l'épuration individuelle pour 100 habitations alignées le long d'une rue, les 100 ménages installent chacun une station 5 équivalents habitants (EH).

Coût: entre 100 et 150.000 BEF par équipement (pré-traitement, station et raccordements). Total: entre 10 et 15 millions. Dont coût pour le trésor public: entre 7 et 10,5 millions BEF.

Dans le cas de l'épuration individuelle groupée, la commune se substitue aux habitants et met en place le collecteur et la station groupée. Coût: 10 millions. Elle récupère 100.000 BEF pour les 5 premiers EH traités, plus 20.000 BEF pour chacun des 495 EH suivants, soit 10 millions. Les coûts de raccordement sont minimes pour les habitants et une opération blanche n'est pas exclue pour la commune.

Du rêve ? La commune de Thimister (province de Liège) en a fait l'expérience. Coût: 750 BEF

par an pour les riverains.

Source : <http://www.envirodesk.com> - Environstrategy n°2, juin-juil 2001

Si ça se passe près de chez vous...

On voit encore des atteintes graves à l'environnement, comme des hectares de bâches en plastique brûlées sur un champ par exemple... Le producteur sait parfaitement que c'est interdit, mais c'est tellement plus simple et moins cher d'y mettre le feu. Moins cher au niveau personnel s'entend, car c'est la collectivité qui supportera ces frais d'exploitation en termes de dégradation de notre qualité de vie. Si vous êtes témoin de ce type d'entorse à la loi, le mieux est certaine-

Qui contacter ? Pierre Philippot (St-Géry 071/87.53.20), Cécile Lambert (Blanmont 010/65.15.44), Sophie Smolders (Villeroux 010/65.01.76), Marie-Agnès Gilot (Chastre 010/65.97.05), Hélène Ryckmans (Cortil 081/61.34.58)

Le Développement Durable, à Chastre aussi ?

Le Développement Durable est un thème cher à ECOLO et c'est aussi l'élément fondamental de la nouvelle campagne qu'ECOLO organise à tous les niveaux de pouvoir pour les 10 années à venir. Le Développement Durable, tout le monde en parle, et il est mis à toutes les sauces ! Mais qu'en est-il exactement ?

Depuis le « Sommet de la terre » de Rio en 1992, au cours duquel « l'Agenda 21 » a été voté à l'unanimité des chefs d'états et de gouvernements, les collectivités locales sont invitées à prendre des initiatives en faveur du Développement Durable. Les communes aussi peuvent se doter d'un « Agenda 21 local » ou plan d'action dans des secteurs aussi importants et variés que l'eau, l'énergie, les déchets, les déplacements, la formation continue des agents communaux, l'enseignement communal et la création d'emplois socialement et écologiquement utiles.

Le lancement d'un plan d'action en faveur du Développement Durable ne rejette pas ce qui existe déjà ou ce qui se met en place. Dans le cas de Chastre en l'occurrence, il existe un PCDN (plan communal de développement de la nature) qui englobe et structure les différents plans : PCDR (plan communal de développement rural, inexistant à Chastre), règlements (RCU : règlement communal d'urbanisme, inexistant à Chastre) et commissions (CCAT : commission consultative d'aménagement du territoire, existe à Chastre, mais fonctionne mal depuis plusieurs années).

Le Développement Durable est basé sur 5 grands principes :

1. la conscience planétaire : « le monde est un village »
2. le long terme : « la gestion d'une commune se fait et se planifie au-delà d'une législature »
3. l'environnement, l'économique et le social : « protéger la terre pour pouvoir continuer à y vivre ;

assurer les besoins présents et futurs ; lutter contre les injustices et faire attention aux plus démunis »

4. le principe de précaution : « dans le doute, on s'abstient »
5. la participation : « participation et responsabilisation du citoyen ».

Comment mettre en place un plan de Développement Durable à Chastre ?

Pratiquement, il faut d'abord un engagement de la commune à mettre en œuvre et à réaliser un « Agenda 21 local ». Suivent alors une série d'étapes comme l'identification de partenaires, un audit environnemental, économique et social, une consultation publique, l'élaboration d'un plan, sa mise en œuvre et son évaluation.

Voici quelques pistes concrètes pour que la commune de Chastre s'engage, dès maintenant, dans la voie du Développement Durable.

1. Elle pourrait pratiquer et encourager l'écoconsommation dans tous ses services (administration, CPAS, écoles...).
2. Lors du renouvellement du parc automobile communal, elle pourrait choisir des véhicules roulant au LPG.
3. Elle pourrait aussi recourir à l'énergie solaire (panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire) dans les bâtiments publics et octroyer une prime aux Chastrais utilisant les énergies renouvelables.

La réussite d'un plan d'action en faveur du Développement Durable dépendra largement du respect de deux principes de base : la vision globale et à long terme et la participation de la population.

Daniel Ryckmans

ment d'entrer en contact avec le (la) responsable. Si toutefois vous étiez mal reçu, il vous reste la possibilité de contacter la police de la zone (010/65.84.75 ou 101), la police de l'environnement (071/65.47.00) ou SOS Pollution (070/23.30.01).

CCAT La nouvelle Commission consultative de l'Aménagement du Territoire (CCAT) est constituée. Elle a pour objet de remettre des avis sur les divers projets touchant à l'aménagement du territoire auprès du Collège. Elle va également initier et démarrer la mise en place du schéma de structure (outil d'analyse global d'une localité qui permet de concevoir le développement d'une commune dans son entièreté). Ce schéma était en très bonne place dans le programme ECOLO mais aussi dans celui de la liste IC. Par ailleurs, Claude Jossart a répété à diverses reprises l'intérêt qu'il portait à cette démarche. Grâce à cet outil d'analyse et aux critères d'évaluation assortis, il sera par exemple plus

facile de gérer et de contrôler le développement des lotissements.

Conseil communal des enfants (suite... et bien !)

le 6 juin 2001. Visiblement, notre article de la feuille de chou vert n°5 (mai 2001) a été lu. Lors du CC des enfants, Monsieur le Bourgmestre « promet aux jeunes Conseillers d'utiliser un vocabulaire plus facile dans la rédaction de documents qui leur sont remis. Il rappelle ensuite ce que signifie la formule de prestation de serment. 'Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge...' Bravo !

Le saviez-vous ? Si vous avez installé une station d'épuration individuelle pour vos eaux usées (par obligation ou par conviction)... Si votre installation est conforme aux normes fixées par la Région Wallonne... Alors vous pouvez bénéficier de la restitution de la taxe sur le déversement des eaux usées

autres qu'industrielles! Pour cela, téléphonez au service suivant: Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement, division de l'eau, direction taxe et redevance (081/33.50.50). Fa x 081/33.63.33). Après avoir donné vos coordonnées, vous recevrez un document à compléter et renvoyer ainsi que les différents renseignements techniques relatifs à l'épuration individuelle. Si vous remplissez les conditions, chaque année vous pourrez bénéficier de la restitution de cette taxe qui, soit dit en passant, va augmenter de 6FB/m3.

La haine ? Je dis non !

Hamza vit à Bruxelles. Il n'a jamais été à New-York et est supporter des diables rouges. Il est Musulman, mais il ne comprend pas que l'on en vienne à tagger la synagogue près de l'école. Aujourd'hui, il s'est fait injurier à l'école par un élève qui pense que les Arabes sont tous responsables des attentats de New-York. Nous assistons en

direct à une spirale de haine. Nous devons l'arrêter. Ici, en affirmant plus que jamais le respect des différences et des cultures qui constituent notre société. Dans le monde, en refusant l'enchaînement absurde des représailles aveugles, des nouvelles victimes innocentes... La haine ? Je dis Non. Extraits de l'appel du Mrax (02/218.23.71) et de la Ligue des droits de l'homme (02/209.62.80).

Nom :
Prénom :
Rue :
N° : Boîte :
Localité :
Code Postal :
Tél. :
Courriel :
Désire être tenu(e) au courant des activités d'ECOLO Chastre.

Lotissements

Des lotissements en vue partout à Chastre ? Nous sommes demandeurs d'un débat sur les lotissements afin qu'ils ne soient pas construits n'importe où et n'importe comment.

Or, actuellement, il n'existe pas de lieu où nous pourrions réfléchir à ce que sera Chastre en 2010 ou en 2030. Pourtant, c'est maintenant qu'il faut se poser des questions : une fois les nouveaux lotissements en place, il sera trop tard. Dans leur planification, on peut faire mieux et autrement : c'est une question de volonté politique. Certaines communes l'ont fait.

**Les locales ECOLO
de Chastre, Walhain et Sombreffe
proposent une conférence-débat
le jeudi 15 novembre
à 20h à l'ONE
«Ça s'est loti près de chez vous»
en présence de spécialistes
de l'aménagement du territoire**

L'objectif de cette rencontre est de répondre à la question : moi, en tant qu'habitant de cette commune, que puis-je faire concrètement pour que ces lotissements respectent l'équilibre sociologique, démographique et environnemental du village ? Les différents types d'actions seront abordés : juridiques, architecturaux, citoyens.



Oser verbaliser, ou garder ses électeurs ?

A Chastre, les élus changent... mais pas les (mauvaises) habitudes !

Dans notre commune, en matière de circulation et de sécurité routière, il y a des règlements, et donc parfois aussi des interdictions, mais aucune volonté réelle de les faire respecter.

C. Jossart, tout comme l'ancien bourgmestre B. Marchand, rechigne en effet à obliger les citoyens à respecter le code de la route. Il faut, nous a-t-on dit, "garder un esprit convivial" (sic). Que ne ferait-on pas pour garder ses électeurs ?

Trois situations typiques :

1. Rue de la poste : cette ruelle de Chastre, qui mène à l'école communale est quotidiennement empruntée par des automobilistes allant déposer ou rechercher leurs enfants à l'école, et cela malgré le panneau interdisant la rue à toute circulation, excepté aux riverains (3 maisons) et aux services publics. Les enfants, les enseignants et même les parents sont ainsi régulièrement mis en danger.

2. Travaux d'égouttage de St Géry : pendant la durée des travaux, la rue reliant le quartier du petit Baty à la rue Taille Madame a été mise en sens interdit (dans le sens Taille Madame vers Petit Baty). De nombreux habitants, je ne les appellerai pas des citoyens, prennent le sens interdit tous les jours... "Vous comprenez, je n'ai pas le temps de faire le détour". Ils gênent et exaspèrent les usagers prenant la rue dans le bon sens et soucieux des règlements et de la sécurité.

3. La drève de Chastre : celle-ci est interdite à toute circulation autre que celles des piétons et des cyclistes. Malgré les plaintes des riverains, personne ne vient jamais interdire vélocitateurs et motos pétaradant dans la drève.

Heureusement qu'il y a encore des citoyens capables de faire un détour ou d'aller à pied, mais ils constatent avec amertume que d'autres peuvent ignorer les règlements, sans être inquiétés outre mesure.

Marie-Agnès Gilot